

22 JANVIER 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 22 janvier 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-01-035 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-01-036 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 JANVIER 2007

22 JANVIER 2007

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2007-01-037 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JANVIER 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

N.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE PATRIMONIALE.

N.M. 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE PATRIMONIALE* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

N.M. 5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 858-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE PATRIMONIALE*

A.M. 5.4 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

22 JANVIER 2007

- 2007-01-038 5.5. DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2007-01-039 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
6. **RÈGLEMENTS**
- 2007-01-040 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 933-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT FAISANT PARTIE ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE)
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 2007-01-041 7.1.1 AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS, EXERCICE FINANCIER 2007
- 2007-01-042 7.1.2 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2007
- 2007-01-043 7.1.3 DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS ET D'OPÉRATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2007
- 2007-01-044 7.1.4 APPROBATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES – EXERCICE FINANCIER 2006

22 JANVIER 2007

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2007-01-045 7.2.1 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 668 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE BROUSSEAU
- 2007-01-046 7.2.2 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 669 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE BROUSSEAU
- 2007-01-047 7.2.3 DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER DES DEUX CÔTÉS DE LA RUE JOHN-SAVAGE

7.3 URBANISME

- 2007-01-048 7.3.1 VENTE DU LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ÉRABLIÈRE BRUNELLE (ANCIENNE PARTIE DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE)
- N.M. 7.3.2 APPUI À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT » DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER-VOLET II
- 2007-01-049 7.3.3 DON À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT »

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

- 2007-01-050 8.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT MONTÉRÉGIE
- 2007-01-51 8.2 COTISATION 2007 AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE
- N.M. 8.3 QUATRIÈME (4^E) ÉDITION DE LA FOIRE DES VILLAGES 2007

22 JANVIER 2007

- 2007-01-052 8.4 DEMANDE DE SOLLICITATION FAITE PAR LA
FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC
- 2007-01-053 8.5 NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX À
TITRE DE REPRÉSENTANT POUR LA VILLE DE BROMONT
À L'ORGANISME DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU
CRÉNEAU D'EXCELLENCE FABRICATION À HAUTE
VALEUR AJOUTÉE DE COMPOSANTES
MICROÉLECTRONIQUES (MONTÉRÉGIE ET ESTRIE)
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- N.M. 9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 22
JANVIER 2007
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE HUARD
EXCAVATION INC.
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2007-01-054 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

CATHERINE NADEAU

2007-01-035

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 22 janvier 2007 avec les
modifications suivantes :

22 JANVIER 2007

Les sujets numéro 5.1, 5.2, 5.3 et 7.3.2 sont reportés à une séance subséquente.

Le sujet numéro 8.3 est retiré de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'avis de convocation, le sujet suivant a été rajouté à l'item divers de l'ordre du jour :

- 8.5 NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX À TITRE DE REPRÉSENTANT POUR LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU CRÉNEAU D'EXCELLENCE FABRICATION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE DE COMPOSANTES MICROÉLECTRONIQUES (MONTÉRÉGIE ET ESTRIE)

ADOPTÉ

2007-01-036

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 JANVIER 2007

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2007 avec les modifications suivantes :

QUE dans l'en-tête du procès verbal du 8 janvier 2007, Monsieur Pierre Simoneau était absent et que Monsieur Jacques Des Ormeaux agissait à titre de greffier par intérim.

QUE la résolution numéro 2007-01-024 aurait dû se lire de la façon suivante :

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin a effectué des travaux sur la propriété actuelle de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le terrain appartient toujours à la Ville de Bromont ;

22 JANVIER 2007

ATTENDU QUE le retard sur le contrat à être notarié est uniquement technique ;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles ;

ATTENDU QUE Monsieur Lequin fait preuve de diligence dans le transfert de son équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une avance de **QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$)** à Robert Lequin pour les travaux exécutés sur les terrains municipaux.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2007-01-037

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
16 JANVIER 2007**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 16 janvier 2007, mais demande de corriger la résolution numéro 07-013 en indiquant au dernier paragraphe 121 boulevard de Bromont au lieu de 12 boulevard de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR
L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX**

22 JANVIER 2007

**DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE
PATRIMONIALE**

Le sujet numéro 5.1 a été reporté à une séquence subséquente.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-03-2007 INTITULÉ
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET
CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION
POUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX
DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE
PATRIMONIALE LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

Le sujet numéro 5.2 a été reporté à une séquence subséquente.

N.M.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 858-03-2007
INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS D'AUTORISATION
POUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET D'EXIGER L'OBTENTION D'UN
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX
DE PEINTURE SUR UN BÂTIMENT SITUÉ DANS LA ZONE
PATRIMONIALE**

Le sujet numéro 5.3 a été reporté à une séquence subséquente.

A.M.

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410, DE MODIFIER LES
GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 ET
R04-450 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le

22 JANVIER 2007

règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'agrandir la zone C04-420 à même la zone H04-410, de modifier les grilles de spécifications relatives aux zones C01-159 et R04-450 de même que certaines dispositions du règlement.

2007-01-038

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE*

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière adjointe ou le greffier par intérim de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-30-2007 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT* lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2007-01-039

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-30-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU*

22 JANVIER 2007

***VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT***

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2007-01-038 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-30-2007, lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*D'adopter tel que rédigé et sans modification le premier projet de règlement numéro 876-30-2007 intitulé **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C04-420 À MÊME LA ZONE H04-410 (PROPRIÉTÉ SYLVAIN CHOQUETTE, RUE SHEFFORD), DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-159 (MOTEL BROMONT, BOUL. BROMONT) ET R04-450 (RUE DU VIOLONNEUX, PARCOURS DU VIEUX VILLAGE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.***

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE**, après avoir divulgué ses intérêts pécuniaires dans le sujet suivant, s'est retiré.

2007-01-040

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 933-2007
INTITULÉ RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET
FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU
CADASTRE DU QUÉBEC (LOT FAISANT PARTIE ANCIENNEMENT
DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a fait la lecture du règlement ;

22 JANVIER 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 933-2007 intitulé RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT FAISANT PARTIE ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE).

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

2007-01-041

**AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES ACQUISITIONS
D'IMMOBILISATIONS, EXERCICE FINANCIER 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à affecter une somme de **CENT VINGT MILLE TROIS CENTS DOLLARS (120 300 \$)** à même le surplus accumulé.

| SERVICE | DESCRIPTION | MONTANT |
|-----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Gestion du territoire | Travaux de pavage 2007 | 44 000\$ |
| Loisirs | Remplacer tours éclairage du parc | 52 800\$ |
| Loisirs | Réfection toilettes - aréna | 20 000\$ |
| Loisirs | Modernisation hall d'entrée aréna | 3 500\$ |
| TOTAL : | | 120 300 \$ |

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

22 JANVIER 2007

2007-01-042

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2007

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (142 233 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants :

| SERVICES | DESCRIPTION | MONTANT |
|--------------------|-----------------------------|-------------------|
| Informatique | Équipements informatiques | 20 000\$ |
| Direction générale | Polisseuse | 1 500\$ |
| Police | Véhicule | 32 000\$ |
| Incendies | Logiciel de gestion | 3 233\$ |
| Loisirs | Réfection toilettes - aréna | 20 000\$ |
| Travaux publics | Planteuse à poteaux | 12 500\$ |
| Travaux publics | Mur pour étançonnage | 20 000\$ |
| Travaux publics | Installation de lampadaires | 33 000\$ |
| TOTAL : | | 142 233 \$ |

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE la dite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que le dit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2007-01-043

DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS ET D'OPÉRATIONS FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2007

ATTENDU QUE les règlements concernant la réserve financière numéros 825-1-2002 et 825-1-1-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

22 JANVIER 2007

D'autoriser le trésorier à utiliser la somme de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (497 200\$)** à même la réserve financière pour financer les dépenses en immobilisations et d'opérations suivantes :

| SERVICE | DESCRIPTION | MONTANT |
|-----------------------|---|------------------|
| Gestion du territoire | Plan directeur eaux usées + Gestion des eaux | 58 500\$ |
| Gestion du territoire | Intégration du suivi des ouvrages | 35 000\$ |
| Travaux publics | Équipements pour eau potable | 204 000\$ |
| Travaux publics | Équipements pour station épuration | 61 200\$ |
| Travaux publics | Réfection poste de pompage #2 | 110 000\$ |
| Travaux publics | Entretien des bornes fontaines | <u>28 500\$</u> |
| | TOTAL : | 497 200\$ |

QUE les achats soient préalablement autorisés par bons de commande et que s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2007-01-044

**APPROBATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES – EXERCICE
FINANCIER 2006**

ATTENDU la résolution no 2006-08-406;

ATTENDU QU'une somme de 50 000,00\$ a été appropriée à la Gestion des eaux de surface à même les surplus potentiels 2006;

ATTENDU QUE la somme réelle nécessaire est de 52 027,11\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer les dépenses relatives à la Gestion des eaux de surface à même le budget 2006 pour une somme de **CINQUANTE-DEUX MILLE VINGT-SEPT DOLLARS ET ONZE CENTS (52 027,11 \$)**.

ADOPTÉ

22 JANVIER 2007

2007-01-045

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 2 928 668 DU CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE
BROUSSEAU**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Michel Hébert;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-08-413;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Michel Hébert s'est engagé à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à une conduite d'égout pluvial traversant son immeuble de la rue Brousseau;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de monsieur Michel Hébert une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial traversant son immeuble de la rue Brousseau, touchant une partie du lot 2 928 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent vingt-trois mètres carrés et quatre dixièmes (123,4 m ca.), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1365, dossier F611;

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe ou le greffier par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-01-046

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 2 928 669 DU CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE
BROUSSEAU**

22 JANVIER 2007

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Daniel Franklyn et madame Marie-France Godhue;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de la résolution portant le numéro 2006-08-414;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Daniel Franklyn et madame Marie-France Godhue se sont engagés à signer un acte de servitude en faveur de Ville de Bromont relativement à une conduite d'égout pluvial et à une borne d'incendie localisées sur leur immeuble de la rue Brousseau;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de monsieur Daniel Franklyn et madame Marie-France Godhue une servitude relativement à une conduite d'égout pluvial et à une borne d'incendie localisées sur leur immeuble de la rue Brousseau, touchant une partie du lot 2 928 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de cent vingt-six mètres carrés (126,0 m ca.), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1364, dossier F611;

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe ou le greffier par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-01-047

**DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE
STATIONNER DES DEUX CÔTÉS DE LA RUE JOHN-SAVAGE**

ATTENDU QUE l'interdiction de stationner favorisera l'utilisation du stationnement de l'aréna plutôt que les abords de rue.

ATTENDU QUE cette démarche empêchera les usagers d'utiliser la rue John-Savage comme débarcadère.

22 JANVIER 2007

ATTENDU QUE cela augmentera la sécurité des parents et des enfants.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au service des travaux publics d'installer le plus rapidement possible des panneaux d'interdiction de stationner des deux côtés de la rue John-Savage.

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE**, après avoir divulgué ses intérêts pécuniaires dans le sujet suivant, s'est retiré.

2007-01-048

**VENTE DU LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC À
ÉRABLIÈRE BRUNELLE INC. (ANCIENNE PARTIE DE LA ROUTE
PIERRE-LAPORTE)**

Attendu que la Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 346 661, lequel est un lot montré à l'originnaire ayant anciennement constitué une partie de l'ancienne route maintenant connue comme étant le boulevard Pierre Laporte ;

Attendu que ce lot est excédentaire pour la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la vente dudit lot 3 346 661 du cadastre du Québec à Érablière Brunelle inc. et ce pour le montant de CENT DOLLARS (100\$) plus les taxes applicables ;

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe ou le greffier par intérim à signer au nom de la Ville l'acte de vente.

ADOPTÉ

N.M.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

22 JANVIER 2007

N.M.

APPUI À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT » DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER-VOLET II

Le sujet 7.3.2 a été reporté à une séance subséquente.

2007-01-049

DON À L'ORGANISME « LES AMIS DES SENTIERS DE BROMONT »

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a inclus dans son budget 2007, une contribution financière pour supporter les projets des Amis des sentiers de Bromont inc ;

ATTENDU QUE Les Amis des Sentiers de Bromont inc déposeront une demande de subvention incessamment auprès du ministère des Ressources Naturelles – volet 2 afin d'aménager de nouveaux sentiers à Bromont ;

ATTENDU QU'il est opportun que l'ensemble des travaux devant être effectués à Bromont soient coordonnés par un comité conjoint Ville-Amis des Sentiers ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser une subvention d'un montant de 10 000\$ à l'organisme Les Amis des Sentiers de Bromont inc.

DE déléguer la coordination du projet à monsieur Nicolas Rousseau, lequel pourra être assisté de monsieur Wai Loi Wong à titre de chargé de projet pour la ville.

ADOPTÉ

2007-01-050

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT MONTÉRÉGIE**

22 JANVIER 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Devault, à payer la somme de vingt-cinq dollars (25 \$) au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour le renouvellement de la Ville de Bromont au CRE Montérégie, pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 31 mars 2007.

ADOPTÉ

2007-01-51

COTISATION 2007 AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

ATTENDU QUE le montant de la cotisation 2007 au réseau Les Arts et la Ville est de 150 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Devault, à payer la somme de CENT CINQUANTE dollars (150 \$), à l'ordre de Les Arts et la Ville, somme représentant la cotisation 2007 en qualité de Municipalité Membre.

ADOPTÉ

N.M.

QUATRIÈME (4^E) ÉDITION DE LA FOIRE DES VILLAGES 2007

Le sujet 8.3 est retiré de l'ordre du jour.

2007-01-052

**DEMANDE DE SOLLICITATION FAITE PAR LA FONDATION DES
MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC**

22 JANVIER 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Fondation des maladies du cœur du Québec à effectuer de la sollicitation de porte à porte dans la Ville de Bromont, du 30 avril au 25 mai 2007.

ADOPTÉ

2007-01-053

**NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX À TITRE
DE REPRÉSENTANT POUR LA VILLE DE BROMONT À
L'ORGANISME DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU CRÉNEAU
D'EXCELLENCE FABRICATION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE DE
COMPOSANTES MICROÉLECTRONIQUES (MONTÉRÉGIE ET
ESTRIE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Jacques Des Ormeaux à titre de représentant pour la Ville de Bromont à l'Organisme dédié au développement du créneau d'excellence fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques (Montérégie et Estrie).

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 22
JANVIER 2007**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite liste des pompiers volontaires.

22 JANVIER 2007

N.M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA
DEMANDE DE HUARD EXCAVATION INC.**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2007-01-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE